



LES SPÉCIFICITÉS DE L'ASSURANCE IMMEUBLE

Comprendre le fonctionnement de l'assurance immeuble



OBJECTIFS VISÉS

- Comprendre le fonctionnement de l'assurance immeuble.
- Identifier les biens et événements couverts par le contrat d'assurance immeuble.
- Connaître les responsabilités garanties et les éléments indispensables pour gérer un sinistre.

PUBLIC

Tout collaborateur amené à gérer des contrats d'assurance immeuble.

PRÉREQUIS

Avoir des connaissances sur la Multirisque Habitation MRH.

COMPÉTENCES ACQUISES

Comprendre les garanties de dommages et de responsabilité dans un contrat d'assurance immeuble.

FORMATEURS

Cette formation est animée par un , formateur expert de Venus Consulting.

TARIF

A partir de 1400 € HT

MODALITÉ D'ACCÈS : Les inscriptions se font par mail à conseiller@venusconsulting.fr ou en ligne sur notre site. Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance. Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

Pour les personnes en situation de handicap souhaitant réaliser une formation en e-learning : Nous vous invitons à prendre contact avec notre référent handicap (conseiller@venusconsulting.fr) afin de déterminer les formations accessibles.

PROGRAMME

1. LES GARANTIES DE DOMMAGES À L'IMMEUBLE

- Biens immobiliers et mobiliers couverts.
- Évènements garantis :
 - Incendie, explosion, chute de la foudre.
 - Attentats et actes de terrorisme.
 - Dommages aux canalisations électriques et appareils électroniques.
 - Évènements climatiques.
 - Dégâts des eaux et gel des installations.
 - Dommages aux canalisations d'eau enterrées et pertes d'eau.
 - Bris de glace.
 - Vols, actes de vandalisme, détériorations immobilières ou mobilières.
 - Émeutes, mouvements populaires, actes de sabotage.
 - Bris de machines.
 - Effondrements de bâtiments.
 - Ruptures de cuves et pertes de liquides.
 - Catastrophes technologiques et naturelles.
- Garanties annexes.

2. LES GARANTIES DE RESPONSABILITÉ CIVILE

- Distinction entre assurés et tiers au sens du contrat.
- Renonciation à recours.
- Responsabilité civile liée à l'occupation.
- Responsabilité civile du propriétaire d'immeuble.
- Responsabilité civile du syndicat des copropriétaires en tant qu'employeur vis-à-vis de son personnel.
- Responsabilité civile en cas d'atteintes accidentelles à l'environnement.
- Responsabilité civile du conseil syndical.
- Responsabilité civile du syndic bénévole.

3. GESTION DES SINISTRES : LES POINTS ESSENTIELS

- Compréhension des valeurs assurées.
- Prise en compte du statut de la copropriété.
- Rôles des différents acteurs dans la copropriété.
- Fondements de responsabilité selon le statut d'occupant (propriétaire, locataire).
- Gestion des conventions applicables.

PERSONNALISATION DE LA FORMATION

Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.

VALIDATION DES ACQUIS

Évaluation des acquis de la formation par des cas pratiques, exercices, QCM... - Questionnaire d'évaluation à chaud proposé à la fin de formation - Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation

